

Partie réservée à l'administration

Tarif : .....

QF : .....

Mode de Règlement : .....

PHOTO  
D'IDENTITÉ

# INSCRIPTION COURS PUBLICS

## 2020 - 2021

INSCRIPTION

RÉINSCRIPTION

NOM/Prénom : .....

Nom du responsable de famille (si différent) : .....

Date de naissance : .....

Pour les ateliers d'initiation, niveau scolaire : .....

Adresse : .....

E-mail (en majuscules) : .....

N° de téléphone fixe : .....

N° de téléphone portable : .....

### COURS SOUHAITÉ(S)\* :

Histoire de l'art (lundi) - tarif 1

Photographie argentique noir et blanc (lundi) - tarif 1

Croquis (mardi) - tarif 1

Éco-design (mardi) - tarif 1

Atelier d'initiation (mercredi 14 h-16 h : 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>) - tarif 1

Atelier d'initiation (mercredi 16 h-18 h : 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) - tarif 1

Peinture acrylique (lundi) - tarif 1

Reliure (lundi) - tarif 1

Infographie 2D (mardi) - tarif 1

Infographie 3D (mercredi) - tarif 1

Perspective (jeudi) - tarif 1

Initiation à la gravure (jeudi) - tarif 1

\* En raison de la crise sanitaire actuelle, TALM-Le Mans a réduit les effectifs de ses cours afin d'assurer leur déroulement dans les conditions sanitaires maximales.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions réglementaires des cours publics de l'ESAD TALM - Le Mans et m'engage à me conformer à ses obligations.

J'accepte de recevoir les informations liées aux ateliers de pratiques amateurs par mail et par sms le cas échéant

J'accepte de recevoir la newsletter de l'École supérieure d'art et de design TALM-Le Mans

à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

### DOCUMENTS À FOURNIR AU DOSSIER :

Si inscription par courrier : une enveloppe timbrée à votre nom et adresse, pour l'envoi du reçu

Une photo d'identité

Une attestation CAF récente indiquant le quotient familial. En cas d'absence de justificatif, le tarif CAF maximum sera appliqué

Pour les habitants de Le Mans Métropole : un justificatif de domicile

L'autorisation parentale complétée et signée

Le règlement en espèces (uniquement pour les dossiers complétés sur place), par chèque libellé à l'ordre de la DDFIP ou avec le E-pass de la région Pays de la Loire

# AUTORISATIONS POUR MINEUR.E.S

2020 - 2021

Je (nous), soussigné.e(s)

.....  
Demeurant à .....

.....  
Responsable(s) de l'enfant .....

N° de téléphone(s) contact dans la journée :.....

N° de téléphone(s) en cas d'urgence :.....

autorise(ons) le personnel de l'École supérieure d'art et de design TALM-Le Mans à faire appel aux services médicaux d'urgence. Dans le cas contraire, je (nous) demande(ons) qu'il soit fait appel au docteur (nom, téléphone, adresse) :

autorise(ons) mon (notre) enfant à apparaître sur les photographies et (ou) vidéos prises lors des ateliers pour la promotion de l'exposition de fin d'année ou de communication autour des ateliers d'initiation. Les images seront utilisées sous le contrôle du directeur de l'ESAD TALM-Le Mans. Je (nous) reconnais(sons) donner cette autorisation dans un but pédagogique, éducatif et culturel que mon (notre) enfant pourra trouver dans cette activité et atteste mon (notre) intérêt à en voir la trace.

n'autorise(ons) pas mon (notre) enfant à apparaître sur les photographies et (ou) vidéos prises lors des ateliers pour la promotion de l'exposition de fin d'année ou de communication autour des ateliers d'initiation.

autorise(ons) mon (notre) enfant à participer aux sorties à l'extérieur de l'école dans le cadre de l'atelier d'initiation ou cours du soir auquel il est inscrit.

Fait à ..... Le .....

Signature de la (ou des) personne(s) responsable(s)  
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

# TARIFS ATELIERS D'INITIATION ET COURS DU SOIR POUR LES ÉLÈVES MINEUR.E.S

2020 - 2021

Une réduction de 10 % sera appliquée à chaque inscription supplémentaire au sein d'une même famille (individuelle ou d'un autre membre) sur le tarif le moins élevé.

Tarif 1 : valable pour 30 séances annuelles : atelier d'initiation, perspective, infographie 2D, infographie 3D, photographie argentique noir et blanc, histoire de l'art et initiation à la gravure, éco-design et reliure.

// Cours hebdomadaires	
Le Mans et Métropole	
Quotient CAF**	Année scolaire
De 0 à 600	97 €
De 601 à 700	113 €
De 701 à 1000	140 €
De 1001 à 1300	172 €
De 1301 à 1600	194 €
De 1601 à 2000	215 €
Plus de 2000	232 €
Hors Le Mans Métropole	
Tarif unique	302 €

\*\* Une attestation CAF récente indiquant le quotient familial est à fournir. En cas d'absence de justificatif, le tarif CAF maximum sera appliqué

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Notice à conserver 2020 - 2021

### **La rentrée :**

Tous les cours reprendront la semaine du 12 octobre 2020.

### **Les vacances scolaires pour les ateliers d'initiation du mercredi :**

- les cours sont maintenus pendant les vacances d'automne : du 19 au 31 octobre 2021 ;
- il n'y a pas de cours pendant les vacances de Noël : du 21 décembre 2020 au 3 janvier 2021 ;
- il n'y a pas de cours pendant les vacances d'hiver : du 22 février 2021 au 7 mars 2021 ;
- il n'y a pas de cours pendant les vacances de printemps : du 26 avril 2021 au 9 mai 2021.

### **Les vacances universitaire pour les cours du soir :**

- les cours sont maintenus pendant les vacances de la Toussaint ;
- il n'y a pas de cours pendant les vacances de Noël : du 21 décembre 2020 au 3 janvier 2021 ;
- il n'y a pas de cours pendant les vacances d'hiver : du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 7 mars 2021 ;
- il n'y a pas de cours pendant les vacances de printemps : du 3 mai 2021 au 9 mai 2021.

### **Les conditions de remboursement :**

En cas de désistement, il est possible de faire une demande de remboursement intégrale jusqu'au 26 octobre 2020, uniquement (les cours débutant la semaine du 12 octobre).

Le remboursement sera partiel jusqu'au 9 novembre 2020.

Une somme correspondant à 25% du montant des droits d'inscription sera retenue pour frais de dossier.

Passé le 10 novembre, les demandes de remboursement ne seront recevables que pour les cas suivants :

- changement imprévisible de domicile lié à une mobilité professionnelle (joindre un certificat du nouvel employeur) ;
- perte d'emploi (joindre un justificatif de perte d'emploi).

Une déduction sera effectuée au prorata du nombre de cours écoulés à la date de la demande. Elle sera calculée sur la base d'un 30<sup>e</sup> par semaine.

Toute demande de remboursement doit être réalisée par écrit, accompagnée d'un RIB, par l'intéressé.e lui-même et adressée à l'École supérieure d'art et de design TALM-Le Mans, 28, avenue Rostov-sur-le Don, 72000 Le Mans.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, aucune demande de remboursement ne sera acceptée (y compris pour les inscriptions du 2<sup>nd</sup> semestre).